

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE TH 15.07.2021  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Mohammed El Bouzidi  
Conseiller communal  
Rue Saint-Martin, 47/2  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 13/10/2021

**Objet : votre interpellation du 29/09 transformée en question écrite, relative à un incident au pied de la tour Brunfaut.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous la réponse à votre interpellation du 29/09 transformée en question écrite, relative à un incident au pied de la tour Brunfaut.

Suite à votre email relatant l'incident qui s'est produit le mardi 7 septembre au niveau du chantier en cours à la tour Brunfaut, nous avons interrogé les services techniques communaux, les services du Logement Molenbeekois et la police, et après un contact avec l'entrepreneur In Advance, responsable de ce chantier, il est apparu que le mardi 7 septembre, lors des travaux de démontage des façades des derniers étages, une rafale de vent a en effet déstabilisé un container suspendu qui a percuté un des vitrages qui s'est alors brisé. Une partie de ce vitrage est tombé sans faire de victime, fort heureusement.

Nous vous confirmons qu'il s'agit d'un malheureux accident dont l'entrepreneur In Advance a été parfaitement et immédiatement informé. Nous pouvons aussi vous rassurer en vous confirmant qu'il ne s'agit aucunement d'une pratique de démontage plus rapide ou d'une mauvaise manipulation volontaire.

Cependant, suite à cet incident, et afin de mieux sécuriser son intervention, l'entrepreneur averti a, dès mardi, interrompu les travaux de démontage des façades sur l'axe 10 (façade de coin entre les rues Saint-Martin et Fernand Brunfaut) et entre les axes 9 et 10 (façade côté Saint-Martin). C'est ce qui explique que depuis, des zones internes du chantier ont été mieux balisées pour éviter la circulation des ouvriers et améliorer la sécurité sur ce chantier. En ce qui concerne la circulation et la sécurité des citoyens, nous pouvons également vous rassurer. En effet, avant toute reprise des travaux aux endroits concernés, qui s'avèrent plus délicats que prévus, notamment au niveau des mouvements du vent, et afin de garantir une sécurité pour tous, l'entrepreneur a également introduit une demande de fermeture temporaire de la rue Saint-Martin auprès du service communal ad hoc. L'ensemble de ces mesures devrait permettre de poursuivre ces travaux dans des conditions de sécurité nettement relevées.

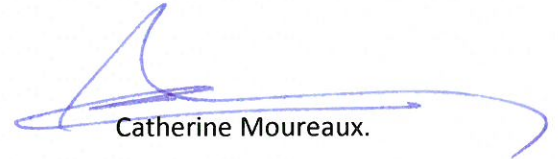
Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,



Gilbert HILDGEN.



Catherine Moureaux.

## Interpellation concernant le chantier Tour Brunfaut.

Récemment, je passais dans la rue Saint-Martin, près de la Tour Brunfaut, en pleins travaux. Soudainement, une grande vitre est tombée à quelques mètres de moi, dans la rue et sur le trottoir. Il y avait en même temps une dame avec des enfants, et une autre dame qui rentrait ses courses. Il n'a manqué que de quelques mètres ou nous aurions été écrasés. La dame, qui venait d'ouvrir sa porte avec ses courses, tremblait sur ses jambes.

Une rapide enquête sur place permet de constater que les habitants de la rue Sint-Martin sont inquiets et indignés. Car ce n'était pas le premier incident de ce type. Différents habitants nous confirment que cela fait déjà plusieurs fois qu'on frôle l'accident grave. Les anciennes vitres sont enlevées du bâtiment à l'aide d'une grue et jetées dans un container. Mais plusieurs fois, la vitre s'est retrouvée dans la rue Saint-Martin, juste à côté.

Mardi 7 septembre, une vitre à l'étage d'une maison, a même été fêlée lors de l'incident, nous ont affirmé plusieurs habitants.

Les habitants ont déjà fait appel à la police, qui est venue faire des constats mais sans aucune suite.

Depuis que nous vous avons informé du problème, ainsi que le Président de Logements molenbeekois, une grille a été placée entre la rue et le trottoir. Malheureusement, une telle grille ne change pas grand chose. Le verdict des habitants est net: cette grille ne sert à rien, et en tout cas pas à assurer notre sécurité. Et il suffit de se rendre sur les lieux pour s'en rendre compte. Si quelque chose tombe de la Tour, p.ex. par un coup de vent, cela peut très bien tomber sur la route et sur le trottoir. Et au moment d'écrire ces lignes, le 22 septembre, d'anciens carreaux sont toujours présents à une très grande hauteur. C'est dire le danger.

Certaines règles de sécurité ne sont clairement pas respectées. Les habitants se plaignent de ce manque d'écoute, de considération et de respect envers leur sécurité.

C'est d'autant plus incompréhensible, qu'il y a une école et une crèche tout près qui engendrent pas mal de passage.

Et ce n'est pas tout. Les travaux amènent d'autres désagréments aux riverains.

Des problèmes de nuisances sonores. Les travaux commencent parfois très tôt (à 5h du matin) et finissent régulièrement assez tard (des fois jusqu'à 20h). Ils travaillent régulièrement aussi les samedis. À cause de cela, les gens n'ont plus de moment de répit.

Des habitants proches des travaux ont été envahis par des rats et des cafards depuis le début des travaux. Ils n'ont reçu aucune aide pour se débarrasser de ces fléaux malgré leurs appels à l'aide. Une famille a payé de sa poche 150€ pour la désinsectisation. Nous ne savons pas si des familles souffrent encore aujourd'hui de la présence de rats et de cafards dans leur maison, mais le chantier est toujours

grouillant de rats qui se promènent parfois dans les rues. Et qui risquent d'envahir les maisons à l'approche de l'hiver.

Cette situation perdure depuis deux ans maintenant et n'est pas près de se terminer. Les riverains vivent dans la peur, et sont épuisés par le manque de considération et de réactivité de la part des autorités.

“Si les riverains étaient des habitants de villas avec piscine, les autorités ne réagiraient-elles pas plus énergiquement?” nous a demandé quelqu'un.

Mes questions:

- Est-ce que vous allez exiger de l'entrepreneur de respecter toutes les règles de sécurité qui s'imposent, et notamment un filet de sécurité?
- Allez-vous imposer à l'entrepreneur des heures de travaux 'normaux' pour les travaux qui provoquent des nuisances sonores aux riverains?
- Allez-vous faire appel à une société de dératisation?

Merci de vos réponses.

Mohamed El Bouzidi